**COMMUNIQUE DE DE PRESSE**

**Lancement de l’opération relative à la réception des dossiers de demandes de renouvellement des certificats d’immatriculation (cartes grises) et d’obtention de leurs duplicatas auprès des agences relevant d’Al Barid Bank et Barid Cash**

L’Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA) porte à la connaissance de l’ensemble des  usagers que, dans le cadre de ses efforts continus visant le développement et l’amélioration de la qualité de ses services, et afin de capitaliser sur les acquis réalisés dans le cadre de la convention de partenariat et de collaboration signée le 1er juin 2021 avec le groupe Al Barid Bank et Barid Cash, les agences agréées relevant du groupe précité entameront la réception des dossiers de demandes de renouvellement des certificats d’immatriculation de véhicules (cartes grises) ainsi que les demande d’obtention de leurs duplicatas et ce, selon le calendrier suivant :

        A partir du jeudi 14 avril 2022 dans la ville de Rabat et sa généralisation au niveau de la région Rabat – Salé – Kénitra à compter du lundi 18 avril 2022;

        A partir du jeudi 21 avril 2022 pour le reste des régions du Royaume.

A travers la mise en place de ce nouveau service, le bouquet de services de proximité offerts par les agences relevant d’Al Barid Bank et Barid Cash s’élargit pour englober le dépôt des demandes de renouvellement de permis de conduire et l’obtention de leurs duplicatas, le dépôt des réclamations et des déclarations relatives aux infractions constatées par les radars fixes ainsi que les demandes de renouvellement des certificats d’immatriculation des véhicules et l’obtention de leurs duplicatas.

La liste des agences agréées relevant d’Al Barid Bank et Barid Cash , offrant ces services, peut être consultée au niveau du  portail de l’Agence Nationale de la Sécurité Routière [www.narsa.ma](http://www.narsa.ma/),  le site de Barid Cash [www.baridcash.ma](http://www.baridcash.ma/) ainsi que sur le site d’Al Barid Bank [www.albaridbank.ma](http://www.albaridbank.ma/).

 Les usagers souhaitant bénéficier des services précités, sont invités à choisir l’une des agences d’Al Barid Bank ou Barid Cash la plus proche de leur lieu de résidence sans avoir à réserver un rendez-vous au préalable et ce à partir de 9h à 18h pendant le mois de Ramadan et de 9h à 20h après le Ramadan. La délivrance des permis de conduire et cartes grises se fera auprès de la même agence où le dossier de la demande a été déposé.